

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN POUR LE TRANSPORT EN CARS 2005-2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 21 Octobre 2004 (question N°1 96) s'y référant,

Vu les articles 71, 57 et suivants du code des marchés publics,

Vu le budget de la Ville,

Sur avis favorable de la commission d'appels d'offres,

A L'Unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve le principe d'un appel d'offres ouvert européen pour les prestations de transport en cars destinées aux centres de loisirs maternels, primaires et services divers, et alloti comme suit :

- lot n°1 : centres de loisirs maternels
- lot n°2 : centres de loisirs primaires
- lot n°3 : sorties divers services

Le présent marché du type à bons de commande est prévu pour une période d'un an renouvelable par reconduction expresse, à compter du 1^{er} janvier 2005. Sa durée ne pourra excéder trois ans.

Il comporte les seuils annuels suivants :

ALLOTISSEMENT	Seuil Minimum	Seuil Maximum
Lot n°1	140 000 Euros TTC	180 000 Euros TTC
Lot n°2	45 000 Euros TTC	92 000 Euros TTC
Lot n°3	6 000 Euros TTC	20 000 Euros TTC

ARTICLE 2 : Autorise le Maire compte tenu des décisions de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure à signer les marchés relatifs aux lots visés ci-dessus avec les entreprises attributaires suivantes, à savoir :

Pour le lot n°1 : société VISUAL

Pour le lot n°2 : société CHAMBON GROS

Pour le lot n°3 : société CHAMBON GROS

le Maire,